



Annulation commande après délai de 7 jours

Par **cyr73**, le **21/09/2009** à **21:37**

Bonjour,

Nous avons passé commande pour des panneaux solaires en octobre 2008, lors de cette transaction nous n'avons pas versé d'acompte et la pose était programmée en juin 2009, en juillet 2009 un couvreur se déplace enfin pour débiter les travaux.

Le couvreur se rend compte que le plan d'implantation n'était pas bon.

Le dossier en mairie était donc à refaire. Suite à cela nous avons souhaiter annuler cette commande. Mais le délai de 7 jours étant dépassé la société vendeuse a refusé. avons nous une solution, est-ce que le bon de commande est encore valable sachant que l'implantation change ? le bon de commande est-il valable un an après sa signature ?

merci de vos réponses